

Extrait des délibérations du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 22 juillet 2010

L'an deux mille neuf, le 22 juillet 2010 à 17.30 heures, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par Loïc RAOULT, le Président en date du 15 juillet 2010

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Christian URVOY, Frédéric BERROD, Anne LEROY
ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND
LANTIC : Hugues LESAGE, Nicolas HEURTEL
PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Martine POIGNONNEC, Mariannick KERVOELEN, Georges BREZELLECC, Mathieu TANON
TREVENEUC : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

BINIC : Marie Françoise LE LEPVRIER par Christian URVOY
ETABLES SUR MER : Jacques DUMORTIER par Marcel PINCEMIN
LANTIC : Christian LEMAITRE par Nicolas HEURTEL
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Isabelle QUERE par Mariannick KERVOELEN, Dominique BLANC par Martine POIGNONNEC

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE, Philippe GUEGAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel NORMAND

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N°2010-077

Service touristique et communication

La charge de travail incombant à la chargée de mission tourisme et communication ne cesse d'augmenter depuis quelques temps.

Tourisme :

Pôle nautique communautaire, Go Sud Goëlo, signalétique touristique, salons, Station VTT, étude-audit friches touristiques, site internet, Photer, forum des sports, randonnées, etc...

Communication :

Editions, Mag 6, lettre communautaire, Sortir en Sud Goëlo, promotion des sites communautaires, etc...

Cependant, on peut raisonnablement penser que d'ici un an, certains projets seront concrétisés, notamment le centre nautique communautaire et donc la charge de travail allégée.

Aussi, il vous est proposé de créer un poste d'assistant au montage de projet touristique et de communication d'une durée d'un an dans le cadre d'un **Contrat d'Accompagnement à l'Emploi**. Pour information, un CAE est un contrat de travail à durée déterminé, destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. Ce contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales). Sur les dispositifs « CAE passerelles » destinés aux jeunes de 18 à 25 ans révolus, les aides sont supérieures à 80% sur la base du SMIC.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité

Le conseil communautaire autorise :

- Le Président à engager les procédures pour la création de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi
- Le Président à engager la procédure de recrutement
- Le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.